



## **VILLAGE DE POINTE-FORTUNE**

### **COLLECTE DE BRANCHES**

**LUNDI, LE 21 OCTOBRE 2019**



#### **QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER :**

- Les branches devront être déposées en bordure de la voie publique la veille de la collecte ou le matin même avant 7h.
- Vous assurez de laisser libre accès à la voie publique ou trottoir.
- Les branches doivent être attachées en ballots.
- Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 5.08 cm (2 pouces).
- La longueur des branches ne doit pas excéder 0.9144 m (3 pieds).
- Il ne doit pas y avoir de racines ou de terre.
- Les branches jugées excessifs pourraient ne pas être ramassés.

#### **NE SERONT PAS RAMASSÉS :**

- Souches et bûches.
- Vignes et résidus de jardin.
- Planches de bois et matériaux de construction.

*BONNE COLLECTE*

VERSO 